



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 5 février 2021

Appel à chasser le sanglier

Madame Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône, Monsieur Michel DORMOY président de la fédération départementale des chasseurs et Monsieur Thierry CHALMIN, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Saône, demandent à la communauté des chasseurs du département de poursuivre la chasse du sanglier à niveau soutenu pendant tout le mois de février.

La fermeture de la chasse à fin février a été décidée dès la prise de l'arrêté préfectoral d'ouverture clôture pour la saison 2020-2021.

Le cumul de sangliers prélevés pour la saison 2020-2021 s'établit au 3 février à 9 110 animaux. Le rythme de prélèvement de sanglier est resté très soutenu du 5 novembre au 3 février sur le département. Il est identique sur cette période à celui de la saison 2019-2020. Le niveau de prélèvement de laie de 50kg et plus, continue de progresser légèrement à l'échelle du département. Par ailleurs, une baisse de la population de sangliers semble s'observer localement, ce qui est bien l'objectif de l'ensemble des mesures prises. Pour ces raisons, les territoires de chasse qui se sont engagés dans la baisse des populations de sangliers doivent être reconnus et remerciés.

Pour autant, le niveau de prélèvement est en recul de 1000 sangliers comparativement à février 2020. Malgré un total prélevé de 10 537 sangliers à l'issue de la saison 2019-2020 et des prélèvements élevés les années précédentes (8938 et 7182), le niveau des dégâts agricoles observés en 2020 sur le département reste trop important et le niveau de population de sanglier après naissances était encore très élevé à l'ouverture de la chasse.

Aussi, la préfète et les deux présidents appellent à chasser autant que nécessaire le sanglier au mois de février, dans l'objectif de réduire significativement le niveau de population de sanglier et les dégâts agricoles.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  